

**ARRETE N° 87 - 2014
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Travaux Réfection du trottoir réalisés
par EUROVIA pour Bassin de POMPEY
rue Aristide Briand**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration de projet de travaux en date du 18 novembre 2014 formulée par Monsieur Jean-Philippe TURBAN, représentant le Bassin de POMPEY, rue des Quatre Eléments à POMPEY (54340), conjointe à la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 18 novembre 2014, formulée par Monsieur Guillaume VERT de la société EUROVIA Lorraine, sise 314 Impasse Clément Ader BP 74 à LUDRES (54714), pour effectuer une réfection des enrobés sur le trottoir à hauteur du croisement rue Clemenceau et rue Aristide Briand, du vendredi 28 novembre 2014 au vendredi 12 décembre 2014,
- Considérant la permission de voirie n° BP/2014/284/2136 du 26 novembre 2014, délivrée par le Bassin de Pompey,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise **EUROVIA Lorraine**, sise 314 Impasse Clément Ader BP 74 à LUDRES (54714), mandatée par le **Bassin de POMPEY**, est autorisée à effectuer une réfection des enrobés sur le trottoir à hauteur du

**Croisement rue Clemenceau et rue Aristide Briand
du vendredi 28 novembre 2014 jusqu'au vendredi 12 décembre 2014.**

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier et la vitesse limitée à 30 Km/h.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par l'entreprise EUROVIA Lorraine.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- Le Bassin de Pompey,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- L'entreprise EUROVIA Lorraine,
- Affichage.

MARBACHE, le 27 novembre 2014

**Le Premier Adjoint, Délégué au Cadre de Vie
Henri CHARPIN**

